

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 22 JUIN 2023

gpr

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Madame Véronique LE BRIS-DANVOU, Riveraine, BON-SECOURS
Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ
Monsieur Jeannot HOFLACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité – PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ
Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-Mobilité – PERUWELZ
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Environnement – PERUWELZ
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme – BELOEIL

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance et mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations.

Le procès-verbal du 13/04/2023 a été approuvé sans remarque sur base de la procédure de validation adaptée (cfr ROI actualisé 26/01/2023).

Rappel du **calendrier 2023 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement :

- **Jeudi 16 novembre 2023** à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Faisant suite à une demande antérieure, les membres du comité ont eu la possibilité d'effectuer une **visite d'ECOFROST** ce jeudi 22 juin 2023 avant la réunion du comité.

Un grand merci à monsieur Maes qui nous a guidé et expliqué en détail le site et plus spécifiquement la partie production. La visite de la partie cogénération – station d'épuration est reportée à une date ultérieure à fixer.;

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, rappel du calendrier des réunions ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi du dossier de demande de permis unique ;
3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses ;
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
5. Divers

Deuxième point:

2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente + dépôt de demande de permis (suivi) & Synthèse des différents contrôles internes et externes :

Synthèse de l'activité de l'entreprise

Monsieur MAES indique que depuis la réunion précédente à savoir le 13/04/2023, le niveau d'activité de l'entreprise est au maximum et se poursuit H24 – 7/7J. Il précise que l'on arrive en fin de saison de la pomme de terre, ce qui signifie une fin de cycle plus difficile en terme de traitement du produit notamment en terme de cuisson.

La période de juillet constituera le début d'arrêts partiels pour entretien, pour ensuite fin juillet réaliser un arrêt total pour la maintenance générale.

Il précise qu'il n'y a pas eu d'incident. Il n'y a rien de particulier à signaler concernant la production.

En revanche, deux signalements de nuisances ont été enregistrés sur la période au niveau d'ECOFROST (voir point 3 du présent procès-verbal).

Ce point n'amène pas de question ou de remarque particulière.

Suivi de la demande de permis :

Monsieur PRIMOSIG indique que l'instruction du dossier suit son cours et précise que les avis des instances consultées lui parviennent progressivement. Il est en attente des avis des autres instances consultées notamment de la cellule IPPC et de la DESu.

Monsieur MAES indique que la décision relative à la demande de permis est attendue pour le 08/08/2023.

Monsieur PRIMOSIG signale qu'il est possible qu'il y ait une prolongation du délai, ce qui signifierait une décision post posée d'un maximum de 30 jours soit au plus tard en septembre.

A ce stade, il n'y a plus de question ou remarque de la part de l'assemblée concernant le suivi de la procédure relative à la demande de permis.

Monsieur MAES explique que les différents contrats dans le secteur se négocient sur une année et débutent en octobre. C'est pourquoi il est en attente de la décision pour organiser la suite.

Il propose en fonction de la décision (permis) et dès qu'il disposera d'une meilleure vision de l'organisation à savoir d'ici quelques mois de revenir vers le comité.

Au besoins une ou plusieurs réunions seront potentiellement ajoutées au calendrier 2024.

Ce point n'amène pas, à ce stade, de question ou de remarque particulière.

Troisième point:

3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses

Monsieur MAES indique qu'ECOFROST a reçu deux signalements de nuisances depuis la dernière réunion à savoir depuis le 13/04/2023.

Il s'agit de nuisances olfactives qui ont été enregistrées le 11 et 15/06/2023 au niveau de Bon-Secours.

Monsieur WUILPART indique avoir été informé de nuisances olfactives à la même période par un habitant de la Rue Victor Cretteur.

Lors des fortes chaleurs, des opérateurs ont ouvert durant quelques jours une porte du local 115 (compresseurs ligne 1) donnant sur l'extérieure. Suite au courriel de Madame DANVOU (09-11/06/2023), ladite porte a été refermée. Des instructions ont été données pour que la porte demeure fermée. S'agissant d'un local comprenant des compresseurs, des solutions ont été étudiées de manière à régler ce problème de manière durable.

Monsieur HOFACK indique qu'une climatisation sera installée au plus vite et que le matériel nécessaire a été commandé.

Madame DANVOU indique que durant la période du 15 mai au 15 juin en plus du ronronnement habituel de l'usine, elle a perçu durant plusieurs jours et surtout durant les nuits des nuisances sonores type « sifflement et bruit de turbine ». Elle ajoute que ce sifflement perpétuel perturbe beaucoup le sommeil.

Elle précise, en remettant un document signé des riverains, que la perception était générale dans la rue Xavier Lupant. Il s'agissait d'un bruit type soufflerie – sifflement donnant l'impression de provenir d'une toiture (09-11/06/2023).

Monsieur MAAS indique avoir perçu un bruit similaire provenant de plus loin (Blaton ?) entre 22h00 et 3h00, le jeudi, le vendredi et le samedi.

En réponse à Madame DANVOU, ECOFROST propose que lorsque cette nuisance se représentera d'envoyer quelqu'un à son domicile afin de réaliser des tests des ventilateurs. A savoir en arrêtant de manière sélective les différentes souffleries (arrêt / reprise) afin d'identifier la ou les sources possibles ou pas et la provenance du sifflement.

Madame DANVOU en prend bonne note et contactera Monsieur MAES le cas échéant.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Il n'y a pas de points particuliers à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil, présences, approbation du procès de la réunion précédente, rappel calendrier des réunions ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi du dossier de demande de permis unique (suites) ;

3. Remarques, signalement de nuisance et questions-réponses ;
4. Fonctionnement prochain ordre du jour ;
5. Divers ;

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président au plus tard 15 jours avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:

Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.
